



## 20 salariés sortent du travail au noir !

Une première victoire pour les salarié(e)s grévistes du salon de coiffure /onglerie du 57 Bd Strasbourg « New York Fashion » (Enseigne : Dallas Afro Beauté) !

La préfecture doit maintenant leur délivrer un titre de séjour !

Les 20 grévistes vont pour la première fois bénéficier d'un contrat de travail et seront déclarés. Pour la plupart, travailleuses sans-papiers, elles vont enfin sortir du travail au noir : percevoir un salaire fixe, obtenir des fiches de paie rétroactives, avoir un contrat de travail CDI...

Elles partagent avec nous cette volonté de cotiser aux différentes caisses d'organismes sociaux et participer à ce régime solidaire.

Leur détermination a fait plier un des employeurs du quartier « château d'eau », véritable zone de non droits.

L'US CGT le SPACS l'Union Départementale et l'UL du 10<sup>e</sup> qui ont soutenu cette lutte œuvreront pour que le droit du travail s'applique de la même façon que l'on soit salarié Français ou Etrangers.

Déclarer et régulariser les travailleuses et travailleurs sans-papiers est la seule issue crédible alors qu'une énième proposition de loi sur l'immigration est en préparation, il est temps que le législateur comprenne que les durcissements successifs des conditions pour accéder à la régularisation ne font qu'encourager la dégradation des conditions de travail, le travail dissimulé et le manque à gagner en termes de protection sociale.

Elles et ils sont sortis du travail au noir, ne pas les régulariser ce serait cautionner ce système uniquement basé sur le travail dissimulé.

Un protocole de fin de conflit a été signé aujourd'hui avec l'employeur.

La balle est maintenant dans le camp de la Préfecture de Police et du gouvernement.

Paris, le 5 juin 2014